

CANADA

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

NO : R- 4169-2021, phase 2

HYDRO-QUÉBEC, personne morale de droit public légalement constituée en vertu de la *Loi sur Hydro-Québec* (RLRQ, c. H-5) ayant son siège social au 75, boul. René-Lévesque Ouest, en les ville et district de Montréal, province de Québec, H2Z 1A4,

ET

ÉNERGIR, s.e.c., société dûment constituée, ayant sa principale place d'affaires au 1717, rue du Havre, en les ville et district de Montréal, province de Québec, H2K 2X3

Demandereses

AFFIRMATION SOLENNELLE DE MME STÉPHANIE CARON
[Article 29 du *règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie*
(RLRQ., c. R-6.01 r 4.1)]

Je, soussignée, **STÉPHANIE CARON**, Cheffe – Stratégies et affaires réglementaires – Direction – Affaires réglementaires, tarifaires et services de transport d'électricité, Hydro-Québec, Complexe Desjardins, Tour Est, 15^e étage, en la ville de Montréal, province de Québec, affirme solennellement ce qui suit :

1. Les informations relatives à Hydro-Québec contenues aux pièces déposées au soutien de la demande dans la phase 2 du présent dossier ont été préparées en partie sous ma supervision et mon contrôle, soit les pièces suivantes :
 - a) HQD-Énergir-8, document 1 révisée, comme déposée ce jour;
 - b) HQD-Énergir-8, document 2 (B-0126);
 - c) HQD-Énergir-8, document 4 (B-0131);
 - d) HQD-Énergir-9, document 1 (B-0137);
 - e) HQD-Énergir-9, document 2 (B-0138);
 - f) HQD-Énergir-9, document 3 (B-0139);
 - g) HQD-Énergir-9, document 4 (B-0140);

- h) HQD-Énergir-9, document 5 (B-0141);
- i) HQD-Énergir-9, document 6 (B-0142);
- j) HQD-Énergir-9, document 7 (B-0143);
- k) HQD-Énergir-9, document 8 (B-0144);
- l) HQD-Énergir-9, document 9 (B-0145);
- m) HQD-Énergir-9, document 10 (B-0146);
- n) HQD-Énergir-9, document 11 (B-0155);
- o) HQD-Énergir-9, document 12 (B-0162);
- p) HQD-Énergir-11, document 1, comme déposée ce jour;

(collectivement les « **Pièces** »);

2. J'ai une connaissance des faits relatifs à Hydro-Québec contenus aux Pièces ;
3. Tous les faits allégués par Hydro-Québec aux Pièces sont vrais et valent comme mon témoignage écrit en la présente instance.

Et j'ai signé à Montréal, Québec,
ce 24 mars 2023

(s) Stéphanie Caron

STÉPHANIE CARON

Déclaré solennellement devant moi par vidéoconférence,
à Longueuil, Québec, ce 24 mars 2023

(s) Maria Gisela Martinez Hernandez

Maria Gisela Martinez Hernandez # 239 196
Commissaire à l'assermentation
pour le Québec